

Décision N°2021/z

Objet : Portant lancement et attribution du marché public passé en procédure adaptée de prestations intellectuelles nécessaires à l'encadrement (coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)) des travaux d'aménagement de la zone d'activités de la Vallée d'Hérie

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :

Afin d'aménager une parcelle située sur la Zone d'Activités de la Vallée d'Hérie (Caudry 59540), il a été lancé une consultation pour le recrutement d'un coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS). Le marché public de prestations intellectuelles a été passé en procédure adaptée et publié sur le profil d'acheteur de la Communauté d'Agglomération le 13 janvier 2021.

Les candidatures et offres étaient attendues avant le 20 janvier 2021, 12h00.

Sept plis ont été déposés par les opérateurs économiques suivants :

- Bureau Véritas Construction pour 1 295 € HT ;
- Bureau d'Études et de Conseils pour 1 408 € HT ;
- Contrôle G pour 805 € HT ;
- CSPS Consulting pour 750 € HT ;
- Cobat-Coprev pour 1 920 € HT ;
- Dekra Industrial pour 880 € HT ;
- BTP Consultants pour 999 € HT.

Bien que passé en procédure adaptée, Monsieur le Président a souhaité connaître l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunis le 21 janvier 2021 dès 09h00. Après analyse des candidatures et des offres, les membres de la CAO ont proposé le classement suivant :

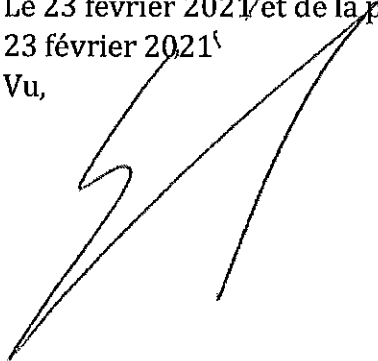
- 1^{er} le candidat CSPS Consulting avec 40/40 points pour le critère prix, 40/40 points pour le critère valeur technique et 13,6/20 points pour le critère « temps passé », soit un total de 93,64 points ;
- 2^e le candidat Bureau Véritas avec 23,17 points pour le critère prix, 30 points pour le critère valeur technique et 16,8 points pour le critère « temps passé », soit un total de 69,98 points ;
- 3^e le candidat Contrôle G avec 37,27 points pour le critère prix, 20 pour le critère valeur technique et 8,6 points pour le critère « temps passé », soit un total de 65,90 points ;
- 4^e le candidat Cobat Coprev avec 15,63 points pour le critère prix, 30 pour le critère valeur technique et 20 points pour le critère « temps passé », soit un total de 65,63 points ;
- 5^e le candidat DEKRA avec 34,09 points pour le critère prix, 20 pour le critère valeur technique et 10 points pour le critère « temps passé », soit un total de 64,09 points ;

- 6^e le candidat BTP Consultants avec 30,03 points pour le critère prix, 20 pour le critère valeur technique et 12,3 points pour le critère « temps passé », soit un total de 62,30 points ;
- 7^e le candidat Bureau d'Études et de Conseils avec 21,31 points pour le critère prix, 20 pour le critère valeur technique et 20 points pour le critère « temps passé », soit un total de 61,31 points.

Monsieur le Président a approuvé l'avis des membres de la CAO et attribué le marché public à CSPS Consulting pour un montant initial de 750 € HT.

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 février 2021/et de la publication le
23 février 2021^s

Vu,



Beauvois-en-Cis, le 23 février 2021

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

